

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

ARRÊTÉ du - 7 AVR. 2026

portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 30 mars 2026 portant désignation des membres du jury de la 2^{ème} session des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2026 (concours externe et concours interne – épreuves écrites en mars/avril 2026)

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier des greffiers des services judiciaires et notamment l'article 6 ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'une 2^{ème} session de recrutement des greffiers des services judiciaires (concours externe et concours interne – épreuves écrites en mars/avril 2026) ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2026 portant désignation des membres du jury de la 2^{ème} session des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2026 (concours externe et concours interne – épreuves écrites en mars/avril 2026),

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'alinéa 17 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 mars 2026 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de « Madame Marie-Dominique RIGAUX », lire « Madame Marie-Dominique RIGAUD ».

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 7 AVR. 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires
Jean SEITHER

